

➤ Qui doit donner la preuve ?

A partir du moment où vous pensez être victime d'une discrimination, vous devez indiquer les faits qui permettent de penser qu'il y a bien eu discrimination. Si ces éléments sont plausibles, c'est à la personne accusée de prouver qu'il n'y a pas eu violation du principe d'égalité de traitement.

➤ Les Sanctions

La loi prévoit :

- x Une amende et/ou une peine d'emprisonnement (3 ans de prison et 45 000 € d'amende pour les personnes physiques, 5 ans de prison et 75 000 € d'amende pour toute personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, 150 000 € pour les personnes morales).
- x Des réparations du dommage causé par la discrimination.
- x La publication publique du jugement du tribunal.

Pour toutes informations complémentaires ou aide dans vos démarches, vous pouvez contacter l'ALPIL ou le CLLAJ Lyon :

ALPIL

12 place Croix-Pâquet

69 001 Lyon

Tel : 04 78 39 26 38

alpil@globenet.org

www.habiter.org

CLLAJ LYON

3, rue de l'Abbé Rozier

69 001 Lyon

04 72 07 87 17

cllaj.lyon@tiscali.fr

www.cllaj-rhone-alpes.com/lyon



LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS L'ACCES AU LOGEMENT

*Un logement vous a
été refusé et vous pensez
que vous êtes victime
d'une discrimination.*

Que pouvez-vous faire ?



Une discrimination, qu'est ce que c'est ?

C'est une distinction ou une différence injustifiée contre une personne. La discrimination est un délit.

Avec le soutien de la HALDE et de la Mission Égalité de la Ville de Lyon.

La loi interdit toute discrimination en fonction de :

L'âge, le sexe, l'origine, la situation familiale, l'orientation sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, l'état de grossesse, le patronyme, les opinions politiques, les convictions religieuses, les activités syndicales.

□ Ceci signifie que personne ne peut subir un préjudice en raison de ces critères.

➤ Les différentes formes

✓ La discrimination directe

La discrimination est **directe** si vous êtes traité-e-s différemment de quelqu'un d'autre.

Exemple : une offre de logement qui précise que les femmes seules ne peuvent postuler est une discrimination directe.

✓ La discrimination indirecte

La discrimination est **indirecte** lorsque des mesures apparemment neutres vous empêchent d'avoir accès à un service ou à un droit.

Exemple : Demander à des candidats étrangers au logement d'avoir des garants français peut entraîner l'exclusion de beaucoup d'étrangers.



Cependant des traitements différents peuvent être appliqués à certaines personnes, mais seulement si ces mesures sont justifiées par un objectif légitime.

Exemple : Refuser de louer un logement au 6e étage à une personne handicapée peut s'expliquer en raison des difficultés d'évacuation en cas d'incendie.

➤ Discriminations et logement

- ✓ Un bailleur ne peut refuser de louer un logement pour les raisons interdites par la loi.
- ✓ **Un bailleur ne peut pas vous demander** : votre photographie d'identité, votre carte d'assuré social, une copie de relevés de compte bancaire ou postal.
- ✓ Le bailleur ne peut pas vous refuser une caution au prétexte que le garant n'est pas de nationalité française.

Si l'on vous refuse la location d'un logement, que faire?

- ✓ **le refus a lieu dès votre premier appel téléphonique** : vous pouvez demander à un-e ami-e de téléphoner à son tour. Si cette personne obtient un rendez-vous pour visiter le même logement, vous pouvez légitimement penser que vous êtes victime de discrimination.
- ✓ **le refus a lieu après la visite** : vous pouvez demander au propriétaire ou à l'agence immobilière les motifs de son refus. Si vous n'obtenez pas de réponse satisfaisante, vous pouvez vous mettre en relation avec une association de lutte contre les discriminations qui pourra vous aider à prendre contact avec le bailleur pour lui demander des explications, et/ou porter plainte pour discrimination.
- ✓ Les refus d'attribution d'un logement par un bailleur social doivent être notifiés par écrit et justifiés.
- ✓ Une demande de logement social peut être refusée en raison de la non-possession d'un titre de séjour et/ou du dépassement d'un plafond de ressources.